



Société anonyme au capital de 5.607.000 €  
Siège social : 5 rue Saint-Simon – Parc d'Activité du Vert Galant - 95310 Saint-Ouen-l'Aumône  
387 452 576 RCS Pontoise

## AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire :

**le vendredi 23 septembre 2016 à 10 heures  
au siège social, 5 rue Saint-Simon  
Parc d'Activité du Vert Galant  
95310 Saint-Ouen-l'Aumône**

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

|   |               |
|---|---------------|
| Ordre du jour   | Page 3        |
| Modalités de participation à l'AGO                      | Page 4        |
| Rapport du Conseil d'Administration à l'AGO             | Page 5        |
| Rapport de gestion du Conseil d'Administration          | Pages 6 à 13  |
| Liste des mandats des Administrateurs                   | Page 12       |
| Tableau des résultats des 5 derniers exercices          | Page 12       |
| Rapport de gestion du groupe                            | Page 14 à 19  |
| Texte des résolutions soumises au vote des Actionnaires | Pages 20 à 22 |
| Demande de documents & renseignements                   | Page 24       |



## Ordre du jour

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport de gestion du Groupe,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et sur les comptes consolidés,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016, des comptes consolidés et quitus aux administrateurs,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration,
- Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société SACOR AUDIT,
- Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la société REVISION GESTION AUDIT « RGA »,
- Reconduction du plan de rachat d'actions
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

### **– Modalités de participation à l’Assemblée Générale**

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, les actionnaires sont informés que la participation à l’assemblée est subordonnée à l’enregistrement comptable des titres au nom de l’actionnaire ou de l’intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l’assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l’intermédiaire habilité.

Conformément à l’article R.225-85 du code de commerce, la date d’enregistrement est fixée au 21 septembre 2016, zéro heure, heure de Paris.

Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l’intermédiaire habilité et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d’admission établis au nom de l’actionnaire.

### **– Modalités de vote à l’Assemblée Générale**

1. Les actionnaires désirant assister à cette assemblée pourront demander une carte d’admission :
  - pour l’actionnaire nominatif : auprès de CIC- 6 Avenue de Provence-75452 Paris Cedex 09,
  - pour l’actionnaire au porteur : auprès de son intermédiaire gestionnaire de son compte titres.
2. A défaut d’assister personnellement à l’assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l’une des trois formules suivantes :
  - Adresser une procuration à la société sans indication de mandataire, ce qui équivaut à donner pouvoir au président de l’assemblée générale,
  - Voter par correspondance,
  - Donner une procuration à un autre actionnaire, à son conjoint ou son partenaire pacsé,

Les actionnaires pourront demander le formulaire de vote et ses annexes à l’établissement financier dépositaire de leurs titres de telle sorte que la demande parvienne à cet intermédiaire six jours avant la date de l’assemblée, soit le 16 Septembre 2016 au plus tard.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu’à la condition d’être reçus par le CIC, à l’adresse ci-dessus mentionnée, 3 jours avant la date de l’assemblée, soit le 20 septembre 2016, et être accompagnés, pour ceux provenant des actionnaires au porteur, d’une attestation de participation.

Les modalités de participation à l’assemblée générale par visioconférence ou par un moyen de télécommunication n’ont pas été retenues pour cette assemblée générale.

3. Conformément aux dispositions de l’article R.225-85 du code de commerce, lorsque l’actionnaire aura déjà exprimé son vote par correspondance ou demandé sa carte d’admission, il ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l’assemblée.

4. L’actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d’admission peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l’assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir ou la carte d’admission. A cette fin, l’intermédiaire teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

5. Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l’assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n’est notifiée par l’intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

### **–Questions écrites des actionnaires**

Conformément aux dispositions de l’article R 225-84 du Code de Commerce, les actionnaires peuvent poser des questions écrites au Président du Conseil d’Administration. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l’assemblée générale, soit le 19 septembre 2016. Elles doivent être accompagnées d’une attestation d’inscription en compte.

### **– Documents d’information pré-assemblée**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des assemblées générales seront disponibles au siège social de la société, 5 rue Saint Simon – Parc d’activité du Vert Galant – 95310 Saint Ouen l’ Aumône, dans les délais légaux, et, pour les documents prévus à l’article R.225-73-1 du code de commerce, sur le site Internet de la société à l’adresse suivante [www.trilogiq.com](http://www.trilogiq.com)

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 septembre 2016**  
**statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le **31 mars 2016**, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

**I - ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

a. Situation et évolution de la société au cours de l'exercice

Sur l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires de la société a diminué de 8.537 K€, soit un repli de 33%. Le chiffre d'affaires France a enregistré une baisse de 14% (- 933 K€) pendant que le chiffre d'affaires à l'Export chutait de 40% (- 7.603 K€).

La forte progression de plus de douze points du taux de marge brute, de 41,5% du chiffre d'affaires au 31 mars 2015 à 54% au 31 mars 2016, trouve son origine dans la montée en puissance de la gamme GRAPHiT et la hausse des ventes de prestations de services.

Hors achats de matières premières et approvisionnements, les charges d'exploitation ont fortement diminué à l'exception des dotations aux amortissements et provisions :

- une baisse de 15% des autres achats et charges externes, notamment du fait d'un recours moindre à l'intérim,
- un repli de 25% des charges de personnel qui s'explique d'une part par le fait que l'exercice précédent intégrait d'importantes indemnités de départ versées aux cadres ayant quitté l'entreprise et d'autre part, par une diminution de huit personnes du nombre de collaborateurs en France,
- une hausse de 9% des dotations aux amortissements et provisions principalement liée aux nombreux investissements (machines et moules).

Au niveau du résultat financier, l'exercice a été marqué par le versement de dividendes de la part de quatre filiales du Groupe pour un montant global de 1.006 K€.

Le montant de l'impôt sur les sociétés, qui est négatif de 587 K€, intègre notamment un Crédit Impôt Recherche de 686 K€.

b. Examen des comptes et résultat au cours de l'exercice

L'exercice clos le **31 mars 2016** se traduit par un **résultat bénéficiaire** de **2.204.963 €**. L'activité a évolué de la manière suivante (en milliers d'euros) :

|                         | <b>31/03/2016</b> | <b>31/03/2015</b> |
|-------------------------|-------------------|-------------------|
| Chiffre d'affaires      | 17.145            | 25.681            |
| Production              | 17.166            | 25.768            |
| Marge brute             | 9.271             | 10.683            |
| Valeur ajoutée          | 6.535             | 7.432             |
| E.B.E.                  | 2.768             | 2.365             |
| Résultat d'exploitation | 766               | 534               |
| Résultat financier      | 805               | 2.590             |
| Résultat exceptionnel   | 47                | 298               |
| Impôt sur les sociétés  | (587)             | (288)             |
| <b>RESULTAT NET</b>     | <b>2.205</b>      | <b>3.710</b>      |

c. Evolution du résultat

L'exercice clos le **31 mars 2016** se traduit par un **résultat bénéficiaire** de **2.204.963 €** qui s'explique de la manière suivante, en prenant pour référence l'activité de l'exercice précédent (en milliers d'euros) :

|   |                            |                              |              |
|---|----------------------------|------------------------------|--------------|
| Résultat net de l'exercice précédent  |                            |                              | <b>3 710</b> |
| Incidence de la variation de la production sur la marge brute   |                            |                              |              |
| <b>-8.602*41,5%</b>   |                            | (3 566)                      |              |
| Incidence de l'évolution du pourcentage de la marge brute sur la production de l'exercice <b>17.166 x (54% - 41,5%)</b> |                            | 2 155                        |              |
| Soit une <b>diminution</b> de la marge brute :  |                            | <b>(1 412)</b>               |              |
| Variation en hausse des produits qui s'explique essentiellement par :   |                            |                              | <b>(94)</b>  |
|   | <b>Eléments favorables</b> | <b>Eléments défavorables</b> |              |
| Autres achats et charges externes   | 514                        |                              |              |
| Impôts, taxes et versements assimilés   | 132                        |                              |              |
| Salaires et charges (dont participation des salariés)   | 1 158                      |                              |              |
| Dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises   |                            | 374                          |              |
| Autres charges et autres produits   | 214                        |                              |              |
| Résultat financier  |                            | 1 785                        |              |
| Résultat exceptionnel   |                            | 251                          |              |
| Impôt sur les sociétés  | 299                        |                              |              |
|   | <b>2 317</b>               | <b>2 410</b>                 |              |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>   |                            |                              | <b>2 205</b> |

d. Endettement et situation financière

Nous vous précisons que la Société n'a pas eu recours à des modes de financement externes sur l'exercice. Les comptes courants d'associés s'élèvent à 2.424 €.

e. Délai de règlement fournisseurs

| 31/03/2016 | A 30 jours | A 45 jours  | A 60 jours  | Total       |
|------------|------------|-------------|-------------|-------------|
| Montant €  | 180 687 €  | 1 175 269 € | 1 158 290 € | 2 514 246 € |
| %          | 7,2%       | 46,7%       | 46,1%       | 100,0%      |
|            |            |             |             |             |
| 31/03/2015 | A 30 jours | A 45 jours  | A 60 jours  | Total       |
| Montant €  | 482 141 €  | 912 964 €   | 1 758 676 € | 3 153 781 € |
| %          | 15,3%      | 28,9%       | 55,8%       | 100,0%      |

**Ratios**

Nous vous communiquons ci après les principaux ratios d'endettement, ceux-ci s'entendant hors comptes courants et engagement en crédit-bail :

|                                     |   |   |
|-------------------------------------|---|---|
| 1) endettement / capitaux propres   | = | 0 |
| 2) endettement / chiffre d'affaires | = | 0 |

f. Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice

**Fort ralentissement de l'activité**

Lors du lancement de GRAPHiT en janvier 2014, l'objectif à moyen terme de TRILOGIQ était de remplacer progressivement la gamme de produits acier par une nouvelle gamme en composite. Pour se faire, TRILOGIQ a réalisé un ambitieux plan d'investissements techniques, marketing et humains de plusieurs millions d'euros. En septembre 2015, la faillite d'un fournisseur de produits métal a accéléré la transition de TRILOGIQ vers le composite. Cependant, plusieurs clients importants de la Société ont décidé de continuer à utiliser les composants acier que TRILOGIQ ne pouvait plus proposer, ce qui a entraîné une baisse significative du chiffre d'affaires au second semestre 2015-2016 (- 48% par rapport au premier semestre).

**Allongement de la durée d'amortissement des presses**

Compte tenu du niveau de production de la gamme composite plus faible qu'initialement escompté, la société a décidé d'allonger de manière prospective la durée d'amortissement du parc de presses de cinq à dix ans. L'impact sur les comptes au 31 mars 2016 est une diminution de la dotation aux amortissements pour un montant de 468.540 euros.

**Création de GRAPHiT SYSTEM**

Afin de regrouper les activités marketing et communication du Groupe au sein d'une structure spécialement dédiée, TRILOGIQ a créé la société GRAPHiT SYSTEM, basée au Royaume-Uni, en avril 2015. Cette société est détenue à 100% par TRILOGIQ S.A.

**Acquisition de titres TRILOGIQ do Brasil et TRILOGIQ Poland**

Au cours de l'exercice, TRILOGIQ S.A. a procédé à l'acquisition de 3% de TRILOGIQ do Brasil et d'une action de TRILOGIQ Poland auprès des actionnaires minoritaires.

## **II - PERSPECTIVES D'AVENIR**

Depuis le mois d'avril 2016, forte de nouveaux fournisseurs, TRILOGIQ a relancé sa gamme de produits acier avec comme objectif de la commercialiser en complément de la gamme composite afin de reconquérir progressivement les parts de marché perdues lors de ces derniers mois.

## **III - MODE DE PRESENTATION DES COMPTES - METHODE D'EVALUATION**

Les comptes annuels de l'exercice clos le **31 mars 2016** que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les engagements en matière de retraite sont provisionnés (66.876 € au 31 mars 2016).

Aucun changement n'est intervenu par rapport à l'exercice précédent.

## **IV - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Notre société a engagé des dépenses relatives à la recherche et au développement de nouveaux produits, notamment la gamme GRAPHIT®. Ces frais ont été comptabilisés en charges.

## **V - AFFECTATION DES RESULTATS**

Nous soumettons à vos suffrages l'approbation des comptes annuels au **31 mars 2016** tels qu'ils vous sont présentés et vous proposons d'affecter le résultat de la façon suivante :

|                        |                    |
|------------------------|--------------------|
| Résultat de l'exercice | <b>2.204.963 €</b> |
| Réserve légale         | - €                |
| Report à nouveau       | 2.204.963 €        |
| <b>Total affecté</b>   | <b>2.204.963 €</b> |

## **Rappel des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices**

| Exercice   | Montant total du dividende | Dividende par action |
|------------|----------------------------|----------------------|
| 31.03.2015 | - €                        | - €                  |
| 31.03.2014 | - €                        | - €                  |
| 31.03.2013 | - €                        | - €                  |

## **VI- DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge les dépenses suivantes non déductibles du résultat fiscal :

|  |         |
|--|---------|
| - Amortissements excédentaires des véhicules réintégrés sur l'exercice | 7.041 € |
| - Taxe sur véhicules de tourisme                                       | 9.441 € |

## **VII - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant

## **VIII – MODALITE D’EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE**

Monsieur Eric Courtin, Président du Conseil d’Administration, et Messieurs Olivier Langrand, Directeur Général, et Pedro Garcia, Directeur Général Délégué, assument sous leur responsabilité la Direction Générale de la Société.

## **IX – LISTE DES MANDATS**

Conformément aux dispositions de l’article L 225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, vous trouverez en annexe la liste des mandats exercés, dans toute société durant l’exercice écoulé par chacun des administrateurs de la Société, que ceux-ci ont porté à la connaissance du Conseil d’Administration (**Annexe 1**).

## **X – INFORMATIONS PARTICULIERES**

### **Actionnariat Salarié**

Conformément à l'article L 225-102 du Code de commerce nous vous informons qu'au dernier jour de l'exercice, il n'existait :

- aucun plan d'épargne entreprise tel que prévu par les articles L 3332-1 à L 3334-16 du Code du Travail,
- aucun fonds commun de placement d'entreprise tel que prévu par le chapitre III de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988.

Nous vous précisons également que la participation des salariés au capital social de notre société et au capital social des sociétés liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce est, à la connaissance de la Société, inférieure à 3% du capital social de notre société ou des sociétés liées.

En application de l'article L 225-129-6 du Code du commerce, la participation des salariés n'atteignant pas 3% du capital social de notre société ou des sociétés liées, la Société proposera à ses actionnaires, lors de l'Assemblée Générale Mixte, une augmentation de capital réservée aux salariés de notre société dans les conditions prévues par Les articles L 3332-18 et suivants du Code du Travail.

### **Délégations au Conseil d’Administration pour augmenter le capital**

Les délégations de compétence et/ou de pouvoirs afin d’augmenter le capital social de la société sont résumées dans l’**Annexe 3**.

### **Mise en place d’un plan de rachat d’actions**

Le Conseil d’Administration a décidé de soumettre à l’Assemblée Générale Mixte la reconduction d’un plan de rachat d’actions conformément aux dispositions de l’article L. 225-209-1 du Code de Commerce. Cette autorisation serait d’une durée de 18 mois, qui expirerait à l’issue de l’assemblée générale statuant sur les comptes de l’exercice clos le 31 mars 2017. Le nombre maximum d’actions

acquises ne pourrait pas excéder 10% du capital social tel qu'il serait ajusté en cas d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision. Le prix maximum d'achat sera fixé à 30 euros par action. En cas d'opération sur le capital et notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite, le montant sus indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions.

### **Filiales et participations (données au 31 mars 2016)**

#### Filiale Allemagne

Créée en novembre 2002, TRILOGIQ Deutschland a réalisé une perte de 340 K€.

#### Filiale Belgique

Créée en mars 2007, TRILOGIQ Benelux a réalisé une perte de 92 K€.

#### Filiale Italie

Créée en septembre 2010, TRILOGIQ Italia a réalisé un bénéfice de 24 K€.

#### Filiale Espagne

Créée en février 2011, TRILOGIQ Iberia a réalisé une perte de 62 K€.

#### Filiales Royaume-Uni

Acquise le 25 juillet 2008 et détenue à 62% par TRILOGIQ S.A., The Tube & Bracket Company a réalisé un bénéfice de 386 K€.

Créée en avril 2015 afin de regrouper les activités marketing et communication du Groupe au sein d'une structure spécialement dédiée, GRAPHiT SYSTEM a réalisé une perte de 566 K€.

#### Filiale Suède

Créée en novembre 2008, TRILOGIQ Sweden a réalisé une perte de 1 K€.

#### Filiale Hongrie

Créée en mai 2006, TRILOGIQ Hungaria a réalisé une perte de 175 K€.

#### Filiale République Tchèque

Créée en septembre 2006 et détenue à 90% par TRILOGIQ S.A., TRILOGIQ Czech Republic a réalisé une perte de 122 K€.

#### Filiale Slovaquie

Créée en mars 2007, TRILOGIQ Slovakia a réalisé un bénéfice de 126 K€.

#### Filiale Pologne

Créée en mars 2007, TRILOGIQ Poland a réalisé un bénéfice de 61 K€.

#### Filiale Roumanie

Créée en juin 2007, TRILOGIQ Romania a réalisé un bénéfice de 272 K€.

#### Filiale Turquie

Créée en juin 2009, TRILOGIQ Turkey a réalisé un bénéfice de 184 K€.

#### Filiale Afrique du Sud

Créée en septembre 2003, TRILOGIQ South Africa a réalisé un bénéfice de 160 K€.

#### Filiale Maroc

Créée en septembre 2009, TRILOGIQ Maroc a réalisé un bénéfice de 30 K€.

#### Filiale Etats-Unis

Créée en septembre 2000, TRILOGIQ USA a réalisé un bénéfice de 285 K€.

#### Filiale Brésil

Créée en janvier 2002, TRILOGIQ do Brasil a réalisé une perte de 720 K€.

#### Filiale Australie

Créée en avril 2005, TRILOGIQ Australia a réalisé une perte de 46 K€.

#### Filiale Inde

Créée en juin 2009, TRILOGIQ India a réalisé une perte de 9 K€.

## **Répartition du capital – opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres**

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, à la connaissance de la Société, au 24 juillet 2014, les personnes détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes et des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales sont :

- |                     |  |
|---------------------|--|
| - M. Eric Courtin : | 76,77% du capital et 82,17% des droits de vote |
| - AMIRAL GESTION :  | 12,98% du capital et 9,44% des droits de vote  |

Conformément à l'article L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier, les opérations réalisées par les dirigeants, les hauts responsables, ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres ont été les suivantes :

|   |                               |
|---|-------------------------------|
| M. Eric Courtin (Président du Conseil d'Administration) : | acquisition de 1.130 actions. |
| M. Olivier Langrand (Directeur Général) :                 | Néant                         |
| M. Pedro Garcia (Directeur Général Délégué) :             | Néant                         |
| M. Leslie Scanlen (Administrateur) :                      | Néant                         |
| M. Nick Tyler (Administrateur) :                          | Néant                         |

\*

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes.

Le Conseil d'Administration vous invite à adopter les résolutions soumises à votre vote et notamment à vous prononcer sur le quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice **2016**.

Fait à Saint-Ouen-l'Aumône,

Le 21 juillet 2016

**Le Conseil d'Administration**

### **Annexes :**

Au présent rapport sont annexés les documents faisant apparaître les informations prévues aux articles :

- L 225-102-1 alinéa 3 du Code de Commerce (Annexe 1) : renseignements concernant les Administrateurs
- (Annexe 2) : tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices
- L 225-100 al. 7 du code de commerce (Annexe 3) : tableau récapitulatif des délégations accordées par l'assemblée générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital

**ANNEXE - I - AU RAPPORT DE GESTION :**  
**Liste des mandats des Administrateurs**

| Mandataire  | Fonctions chez TRILOGIQ               | Fonctions occupées dans d'autres sociétés   |
|---|---------------------------------------|---|
| <b>Monsieur Eric Courtin</b><br>TRILOGIQ South Africa<br>TRILOGIQ Australia<br>TRILOGIQ Hungaria<br>TRILOGIQ Italia<br>TRILOGIQ Mexico<br>The Tube & Bracket Company<br>TRILOGIQ U.S.A. | Président du Conseil d'Administration | Président Directeur Général<br>Président Directeur Général<br>Président<br>Président<br>Président<br>Directeur<br>Président |
| <b>Monsieur Leslie Scanlen</b><br>TRILOGIQ South Africa   |                                       | Responsable   |
| <b>Monsieur Nick Tyler</b><br>The Tube & Bracket Company<br>GRAPHIT SYSTEM  | Responsable TRILOGIQ South Africa     | Néant<br>Directeur<br>Responsable   |
| <b>Monsieur Michel Samper</b>   | Administrateur                        | Néant   |

**ANNEXE - II - AU RAPPORT DE GESTION :**  
**Tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices**

| 31-mars  | 2012<br>12 mois | 2013<br>12 mois | 2014<br>12 mois | 2015<br>12 mois | 2016<br>12 mois |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| <b>Capital en fin d'exercice</b>   |                 |                 |                 |                 |                 |
| Capital social   | 5 607 000 €     | 5 607 000 €     | 5 607 000 €     | 5 607 000 €     | 5 607 000 €     |
| Nombre d'actions ordinaires existantes (de vote) existantes                                      | 3 738 000       | 3 738 000       | 3 738 000       | 3 738 000       | 3 738 000       |
| Nombre maximal d'actions futures à créer   | 0               | 0               | 0               | 0               | 0               |
| <b>Opérations et résultats de l'exercice</b>   |                 |                 |                 |                 |                 |
| Chiffre d'affaires hors taxes  | 27 613 720 €    | 28 425 110 €    | 23 777 545 €    | 25 681 225 €    | 17 144 691 €    |
| Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions  | 3 719 148 €     | 3 892 752 €     | 2 585 186 €     | 4 213 315 €     | 3 666 948 €     |
| Impôt sur les bénéfices  | 646 617 €       | 464 876 €       | 559 496 €       | 288 183 €       | 586 869 €       |
| Participation des salariés due au titre de l'exercice  | 5 186 €         | - €             | - €             | - €             | - €             |
| Résultat après impôt, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions     | 1 976 715 €     | 1 673 591 €     | 890 352 €       | 3 710 084 €     | 2 204 963 €     |
| Résultat distribué   | - €             | - €             | - €             | - €             | - €             |
| <b>Résultats réduits à 1 action</b>  |                 |                 |                 |                 |                 |
| Résultat après impôt et participation mais avant dotations aux amortissements et provisions      | 0,82 €          | 0,92 €          | 0,84 €          | 1,20 €          | 1,14 €          |
| Résultat après impôt, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions     | 0,53 €          | 0,45 €          | 0,24 €          | 0,99 €          | 0,59 €          |
| Dividende attribué à chaque action   | - €             | - €             | - €             | - €             | - €             |
| <b>Personnel</b>   |                 |                 |                 |                 |                 |
| Effectif moyen des salariés durant l'exercice  | 63              | 68              | 62              | 63              | 50              |
| Montant de la masse salariale de l'exercice  | 2 614 445 €     | 2 873 235 €     | 2 959 971 €     | 3 417 123 €     | 2 564 914 €     |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...) | 1 019 419 €     | 1 218 474 €     | 1 297 040 €     | 1 239 301 €     | 933 815 €       |

**ANNEXE - III – AU RAPPORT DE GESTION :**  
**Tableau récapitulatif des délégations accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital (Article L. 225-100 al. 7 du Code de commerce)**

| Date de l'assemblée générale | Nature de la délégation  | Objet de la délégation  | Durée de validité | Plafond (valeur nominale)   | Utilisation de la délégation au cours de l'exercice | Date de la réalisation de l'augmentation de capital |
|------------------------------|--------------------------|---|-------------------|---|---|---|
| 29/09/2015                   | Délégation de compétence | Emission d'actions ordinaires nouvelles et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires    | 29 mars 2017      | 5.607.000 € pour les actions ordinaires<br>50.000.000 € pour valeurs mobilières composées | Néant   | Néant   |
| 29/09/2015                   | Délégation de compétence | Emission d'actions ordinaires nouvelles et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires | 29 novembre 2017  | 5.607.000 € pour les actions ordinaires<br>50.000.000 € pour valeurs mobilières composées | Néant   | Néant   |
| 29/09/2015                   | Délégation de compétence | Augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise                                | 29 novembre 2017  | 5.607.000 €   | Néant   | Néant   |

**RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE**  
**présenté par le Conseil d'Administration**  
**à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 septembre 2016**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de notre Groupe au cours de l'exercice clos le *31 mars 2016*.

**I. ACTIVITE DE L'ENSEMBLE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

1.1. Evènements marquants

**Fort ralentissement de l'activité et réorganisation du Groupe**

Lors du lancement de GRAPHiT en janvier 2014, l'objectif à moyen terme de TRILOGIQ était de remplacer progressivement la gamme de produits acier par une nouvelle gamme en composite. Pour se faire, TRILOGIQ a réalisé un ambitieux plan d'investissements techniques, marketing et humains de plusieurs millions d'euros. En septembre 2015, la faillite d'un fournisseur de produits métal a accéléré la transition du Groupe vers le composite. Cependant, plusieurs clients importants du Groupe ont décidé de continuer à utiliser les composants acier que TRILOGIQ ne pouvait plus proposer, ce qui a entraîné une baisse significative du chiffre d'affaires consolidé au second semestre 2015-2016 (- 27% par rapport au premier semestre).

Par ailleurs, dans ce contexte de baisse d'activité, la Direction de TRILOGIQ a décidé une profonde réorganisation des équipes ayant conduit à de nombreux départs au sein du Groupe.

**Allongement de la durée d'amortissement des presses**

Compte tenu du niveau de production de la gamme composite plus faible qu'initialement escompté, la société a décidé d'allonger de manière prospective la durée d'amortissement du parc de presses de cinq à dix ans. L'impact sur les comptes consolidés au 31 mars 2016 est une diminution de la dotation aux amortissements pour un montant de 468.540 euros.

**Création de GRAPHiT SYSTEM**

Afin de regrouper les activités marketing et communication du Groupe au sein d'une structure spécialement dédiée, TRILOGIQ a créé la société GRAPHiT SYSTEM, basée au Royaume-Uni, en avril 2015. Cette société est détenue à 100% par TRILOGIQ S.A.

## 1.2. Situation du Groupe : les chiffres clés

### 1.2.1. Chiffres clés

| En milliers d'euros                    | 31/03/2016    | 31/03/2015    | Variation    |
|--|---------------|---------------|--------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>              | <b>56.000</b> | <b>67.049</b> | <b>- 16%</b> |
| Marge brute                            | 36.176        | 41.326        | - 12%        |
| <i>% chiffre d'affaires</i>            | <i>64,6%</i>  | <i>61,6%</i>  |              |
| <b>Résultat d'exploitation</b>         | <b>1.300</b>  | <b>4.127</b>  | <b>- 68%</b> |
| <i>% chiffre d'affaires</i>            | <i>2,3%</i>   | <i>6,2%</i>   |              |
| Résultat financier                     | (227)         | 692           |              |
| <b>Résultat courant avant impôt</b>    | <b>1.074</b>  | <b>4.820</b>  | <b>- 78%</b> |
| Résultat exceptionnel                  | 64            | (35)          |              |
| Impôt sur les bénéfices                | (22)          | (815)         |              |
| Amortissement des écarts d'acquisition | (7)           | -             |              |
| <b>Résultat net part du Groupe</b>     | <b>1.077</b>  | <b>3.771</b>  | <b>- 71%</b> |
| <i>% chiffre d'affaires</i>            | <i>1,9%</i>   | <i>5,6%</i>   |              |
| Résultat net minoritaires              | 90            | 198           |              |
| Capitaux propres Groupe                | 55.776        | 56.009        |              |
| Dettes financières                     | 2             | 9             |              |
| Trésorerie                             | 20.566        | 23.652        |              |

### 1.2.2. Examen des comptes consolidés au 31 mars 2016

#### Chiffre d'affaires : -16%

Sur l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires consolidé de TRILOGIQ a diminué de 16%, de 67.049 K€ à 56.000 K€.

A titre d'information, le chiffre d'affaires consolidé du deuxième semestre s'est élevé à 23.696 K€, à comparer à 32.304 K€ au premier semestre, soit une baisse de 27%.

L'Export représente aujourd'hui 90% du chiffre d'affaires consolidé :

| En milliers d'euros | 31 mars 2016  | % CA        | 31 mars 2015  | % CA        | Variation   |
|---------------------|---------------|-------------|---------------|-------------|-------------|
| France              | 5.557         | 10%         | 6.490         | 10%         | -14%        |
| Export              | 50.443        | 90%         | 60.559        | 90%         | -17%        |
| <b>Total</b>        | <b>56.000</b> | <b>100%</b> | <b>67.049</b> | <b>100%</b> | <b>-16%</b> |

La contribution de chaque zone géographique au chiffre d'affaires consolidé se détaille comme suit :

| En milliers d'euros | 31 mars 2016  | % CA        | 31 mars 2015  | % CA        | Variation   |
|---------------------|---------------|-------------|---------------|-------------|-------------|
| Europe              | 32.966        | 59%         | 40.592        | 61%         | -19%        |
| Amériques           | 20.284        | 36%         | 23.483        | 35%         | -14%        |
| Afrique / Asie      | 2.750         | 5%          | 2.973         | 4%          | -8%         |
| <b>Total</b>        | <b>56.000</b> | <b>100%</b> | <b>67.049</b> | <b>100%</b> | <b>-16%</b> |

En Europe (-19% sur l'année), seuls la Belgique et la plupart des pays d'Europe Centrale ont enregistré une croissance de leur chiffre d'affaires.

Sur le continent américain (-14%), si l'activité du Mexique a progressé, les Etats-Unis et le Brésil ont connu un exercice plus compliqué.

La zone Afrique / Asie s'est, quant à elle, inscrite en baisse de 8%.

#### **Marge brute : (64,6% du chiffre d'affaires)**

Par rapport au 31 mars 2015, la marge brute a progressé de 3 points. Dans un contexte concurrentiel exacerbé, le Groupe TRILOGIQ est parvenu à accroître sa marge brute sous l'effet conjugué des ventes de sa nouvelle gamme de joints en composite GRAPHiT et d'une hausse des ventes de solutions modulaires assemblées, plus rémunératrices que les ventes de composants à l'unité.

#### **Résultat d'exploitation (2,3% du chiffre d'affaires)**

Le résultat d'exploitation (1.300 K€) s'est inscrit en baisse de 68% par rapport à 2015 (4.127 K€). Au 31 mars 2016, il s'est élevé à 2,3% du chiffre d'affaires à comparer à 6,2% lors de l'exercice précédent, soit une baisse de 3,9 point.

Hors achats de matières premières et approvisionnements, les charges d'exploitation ont diminué de 14% avec le détail suivant :

- une légère hausse de 2% des autres achats et charges externes, principalement due à l'accélération des dépenses en marketing et communication,
- une baisse de 34% des impôts et taxes, essentiellement en France du fait de la baisse d'activité,
- un repli de 11% des charges de personnel qui s'explique d'une part par le fait que l'exercice précédent intégrait d'importantes indemnités de départ versées aux cadres ayant quitté TRILOGIQ et d'autre part, par une réduction d'effectif de 169 personnes au sein du Groupe,
- une hausse de 4% des dotations aux amortissements et provisions principalement liée aux nombreux investissements (machines et moules) effectués lors de l'exercice.

#### **Résultat financier (- 227 K€)**

Du fait de l'évolution défavorable notamment du Real brésilien et du Peso mexicain, TRILOGIQ a enregistré une perte de change nette de 364 K€ sur l'exercice. Les autres produits financiers proviennent essentiellement des placements à terme.

#### **Résultat net part du Groupe (1,9% du chiffre d'affaires)**

Après la prise en compte de l'impôt sur les résultats (-22 K€ notamment du fait d'un Crédit Impôt Recherche en France de 686 K€), les comptes consolidés arrêtés au 31 mars 2016 se traduisent par un résultat net part du Groupe de 1.077 K€ en baisse de 71% à comparer au 31 mars 2015 (3.771 K€).

La contribution de chaque société aux résultats d'ensemble, répartie par grandes zones géographiques, peut être résumée comme suit :

| En milliers d'euros          | Europe | Amériques | Afrique / Asie | Total         |
|------------------------------|--------|-----------|----------------|---------------|
| Chiffre d'affaires           | 32.966 | 20.284    | 2.750          | <b>56.000</b> |
| Résultat d'exploitation      | 888    | 90        | 322            | <b>1.300</b>  |
| Résultat courant avant impôt | 797    | 18        | 259            | <b>1.074</b>  |
| Résultat net consolidé       | 1.125  | (125)     | 167            | <b>1.167</b>  |

### 1.3. Structure financière du Groupe

L'endettement global du Groupe est nul et son évolution peut se résumer comme suit :

| En milliers d'euros      | 31/03/2015 | Augmentation | Remboursement | 31/03/2016 |
|--------------------------|------------|--------------|---------------|------------|
| Découvert bancaire       | 9          | -            | 7             | 2          |
| <b>Endettement total</b> | <b>9</b>   | <b>-</b>     | <b>7</b>      | <b>2</b>   |

Par ailleurs, TRILOGIQ dispose d'une trésorerie excédentaire significative, d'un montant de 20.566 K€ au 31 mars 2016, à comparer à 23.652 K€ sur 2015, composée des éléments suivants :

| En milliers d'euros     | Augmentation  |
|-------------------------|---------------|
| Comptes à terme en Euro | 5.000         |
| Disponibilités          | 15.566        |
| <b>Total trésorerie</b> | <b>20.566</b> |

Enfin, il convient de préciser que les sociétés du Groupe n'ont pas acquis de matériel par voie de crédit-bail pour des montants significatifs.

### 1.4. Cash-flows

#### **Cash-flows**

L'exercice clos au 31 mars 2016 a été marqué par :

- la poursuite du plan d'investissements industriels dédié à la nouvelle gamme GRAPHIT pour un montant de 5,6 M€,
- une nouvelle amélioration du BFR, qui a diminué de 750 K€, notamment du fait des efforts portés sur le suivi renforcé des stocks et des créances clients.

### 1.5. Effectifs consolidés du Groupe

|                | 31.03.2016 | 31.03.2015 |
|----------------|------------|------------|
| Europe         | 195        | 268        |
| Amériques      | 109        | 204        |
| Afrique / Asie | 32         | 33         |
| <b>Total</b>   | <b>336</b> | <b>505</b> |

## II. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

### 2.1. Liste des sociétés consolidées

|   | <i>Pourcentage<br/>de détention</i> |
|---|-------------------------------------|
| <b>TRILOGIQ S.A.</b> - Société Anonyme au capital de 5.607.000 €<br>5, rue Saint Simon – 95310 Saint-Ouen-l’Aumône - France   | <i>Société Mère</i>                 |
| <b>TRILOGIQ DEUTSCHLAND GmbH</b> - GmbH au capital de 25.000 €<br>Benzstrasse 5 - 84051 Altheim / Essenbach - Allemagne   | <i>100%</i>                         |
| <b>TRILOGIQ BENELUX SPRL</b> – Société au capital de 18.600 €<br>Gasstraat 21 – 2440 Geel - Belgique  | <i>100%</i>                         |
| <b>TRILOGIQ ITALIA SRL</b> – Société au capital de 110.000 €<br>Via Gera n°54 – 20060 Gessate / Milano - Italie   | <i>100%</i>                         |
| <b>TRILOGIQ IBERIA S.L.U</b> – Société au capital de 100.000 €<br>Carretera Santiga, 70, nave B - 08291 Ripollet (Barcelona) - Espagne  | <i>100%</i>                         |
| <b>The Tube &amp; Bracket Company</b> – Société au capital de 111 £<br>Unit 8/10 – Canada Close – Banbury – Oxon – OX16 7RT – Royaume-Uni   | <i>62%</i>                          |
| <b>GRAPHIT SYSTEM Limited</b> – Société au capital de 100 £<br>Unit 8/10 – Canada Close – Banbury – Oxon – OX16 7RT – Royaume-Uni   | <i>100%</i>                         |
| <b>TRILOGIQ Sweden AB</b> – Société au capital de 100.000 SEK<br>25360 Ramlösa - Suède  | <i>100%</i>                         |
| <b>TRILOGIQ HUNGARIA KFT</b> – Société au capital de 3.000.000 HUF<br>Naplas ut 16 - 2142 Nagytarcsa - Hongrie  | <i>100%</i>                         |
| <b>TRILOGIQ CZ S.R.O.</b> - Société au capital de 200.000 CZK<br>Jestrebicka 14 - Praha 8 – République Tchèque  | <i>90%</i>                          |
| <b>TRILOGIQ SLOVAKIA S.R.O.</b> - Société au capital de 20.000 €<br>Robotnícka 1 - 036 01 Martin - Slovaquie  | <i>100%</i>                         |
| <b>TRILOGIQ POLAND SP ZOO</b> – Société au capital de 13.152 €<br>ul. Obroncow Tobruku 23 lok. 89- 01-494 Warszawa - Pologne  | <i>100%</i>                         |
| <b>TRILOGIQ ROMANIA SRL</b> – Société au capital de 1.000 RON<br>Strada Gavana n°2, Bloc A27, scara B, AP, CAM.2- 110305 County Arges - Roumanie                                      | <i>100%</i>                         |
| <b>TRILOGIQ RUS O.O.O</b> – Société au capital de 4.000.000.RUB<br>Trifonovskaya str., 16a-16b – 248008 Kaluga - Russie   | <i>100%</i>                         |
| <b>TRILOGIQ TURKEY</b> – Société au capital de 50.000 TRY<br>Yenisehir Mak. Mustafa Akyol SK – 34912 Pendik Istanbul - Turquie  | <i>100%</i>                         |
| <b>TRILOGIQ SA (Pty) Limited</b> - Société à responsabilité limitée au capital de R 1.000<br>68 Paterson Road, North End, 6056 Port Elisabeth – Afrique du Sud                        | <i>100%</i>                         |
| <b>TRILOGIQ MAROC</b> – Société au capital de 10.000 MAD<br>131 bd Abdelmoumen – 20000 Casablanca- Maroc  | <i>100%</i>                         |
| <b>TRILOGIQ USA Corporation</b> - Société au capital de 100 USD<br>11998 Merriman Road, Livonia, MI 48150 – Etats-Unis d’Amérique   | <i>100%</i>                         |
| <b>TRILOGIQ MEXICO SA</b> - Société au capital de 50.000 Pesos<br>Fraccionamiento industrial La Noria – La Noria - C.P 76240 Queretaro QRO - Mexique                                  | <i>100%</i>                         |
| <b>TRILOGIQ do BRASIL Ltda</b> - Société à responsabilité limitée au capital de 50.000 Real<br>Rua Dr. Adhemar de Barros – 201 Jardim Europa - Valinhos - SP - CEP 13.270-600- Brésil | <i>100%</i>                         |
| <b>TRILOGIQ AUSTRALIA Pty Ltd</b> - Société à responsabilité limitée au capital de 25.000 \$Aus<br>Unit 11/97 Bayfield Rd - Bayswater - VIC 3153 - Australie                          | <i>100%</i>                         |
| <b>TRILOGIQ MODULAR SYSTEM INDIA PVT.LTD</b> – Société au capital de 6.769.707 INR<br>18/1B Anumepalli Agraharam Begapalli Road - Zuzuvadi –Hosur Taluk Tamil Nadu - Inde             | <i>100%</i>                         |

## 2.2. Variations de périmètre

Au cours de l'exercice, TRILOGIQ S.A. a procédé à l'acquisition de 3% de TRILOGIQ do Brasil et d'une action de TRILOGIQ Poland auprès des actionnaires minoritaires.

### **III. PERSPECTIVES D'AVENIR**

Depuis le mois d'avril 2016, forte de nouveaux fournisseurs, TRILOGIQ a relancé sa gamme de produits acier avec comme objectif de la commercialiser en complément de la gamme composite afin de reconquérir progressivement les parts de marché perdues lors de ces derniers mois.

Pour le 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice (avril à juin), le carnet de commandes consolidé s'est élevé à 9.436 K€, en baisse de 47% à comparer aux 17.749 K€ du 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice précédent :

| Commandes en K€     | 30.06.2016 (3 mois) | 30.06.2015 (3 mois) | Variation   |
|---------------------|---------------------|---------------------|-------------|
| Europe              | 5.348               | 10.872              | -51%        |
| Amériques           | 3.568               | 6.047               | -41%        |
| Afrique / Asie      | 520                 | 830                 | -37%        |
| <b>Total Groupe</b> | <b>9.436</b>        | <b>17.749</b>       | <b>-47%</b> |

Par ailleurs, la réorganisation débutée dans plusieurs filiales du Groupe devrait leur permettre de renouer avec les bénéfices dès le prochain exercice.

### **IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant.

Fait à Saint Ouen l'Aumône,

Le 21 juillet 2016

**Le Conseil d'Administration.**

**Texte des résolutions soumises à l'approbation des actionnaires à l'Assemblée générale  
Ordinaire du 23 septembre 2016**

**Première résolution – (Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2016)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de TRILOGIQ S.A. établi par le Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés, approuve dans toutes leurs parties ces rapports, ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mars 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code de Général des Impôts qui s'élèvent à un montant global de 16 482 euros.

En conséquence, l'assemblée générale approuve les actes de gestion accomplis par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé et donne pour cet exercice quitus entier et sans réserve de leur mandat aux Administrateurs.

**Deuxième résolution – (Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2016)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 mars 2016, tels qu'ils lui ont été présentés.

**Troisième résolution – (Affectation du résultat de l'exercice 2016)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **2.204.963 euros** de la manière suivante :

|                        |                    |
|------------------------|--------------------|
| Résultat de l'exercice | <b>2.204.963 €</b> |
| Réserve légale         | - €                |
| Report à nouveau       | 2.204.963 €        |
| <b>Total affecté</b>   | <b>2.204.963 €</b> |

Conformément à la Loi, l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

**Quatrième résolution – (Conventions réglementées)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport,

approuve les conventions conclues au cours de l'exercice préalablement autorisée par le Conseil d'Administration.

L'assemblée générale prend acte que les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies.

#### **Cinquième résolution – (Jetons de présence)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de ne pas allouer de jetons de présence au Conseil d'Administration.

#### **Sixième résolution – (Renouvellement du mandat de la société SACOR AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire et de la société REVISION GESTION AUDIT « RGA » Commissaire aux Comptes suppléant)**

Les mandats de la société SACOR AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société REVISION GESTION AUDIT « RGA », Commissaire aux Comptes suppléant arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur de l'exercice clos le 31 Mars 2022.

#### **Septième résolution - (Plan de rachat d'actions)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise ce dernier, pour une période de 18 mois, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209-1 du Code de commerce à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société, dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la période du programme.

Cette autorisation est donnée pour favoriser, si besoin, est, la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tous moyens compatibles avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'acquisition ou cession de blocs.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le prix maximum est fixé à 30 euros l'action. En cas d'opération sur le capital et notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus indiqué sera ajouté dans les mêmes proportions.

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 11.214.000 euros.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la Loi, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet la délégation consentie par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 septembre 2015 en sa 7<sup>ème</sup> résolution.

**Huitième résolution - (*Pouvoirs*).**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

## NOTES

## DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

Conformément à l'article R.225-88 du Code de commerce, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, tout actionnaire (titulaire de titres nominatifs ou justifiant de sa qualité de propriétaire de titres au porteur) peut demander à la Société, en utilisant la formule ci-dessous, l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R.225-81 & 83 dudit code de commerce..

FORMULAIRE A ADRESSER A :

|  |
|--|
| <p style="text-align: center;"><b>TRILOGIQ</b><br/>A L'ATTENTION DE MME NATHALIE FONTAINE<br/>5 RUE SAINT-SIMON – PARC D'ACTIVITÉ DU VERT GALANT<br/>95310 SAINT-OUEN-L'AUMÔNE</p> |
|--|



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
DES ACTIONNAIRES DU 23 SEPTEMBRE 2016**

NOM : .....

Prénom (s) : .....

**CHOIX DU MODE D'ENVOI DES DOCUMENTS (cocher la case choisie)**

**Adresse complète** : .....

**Adresse e-mail** : .....

en tant que propriétaire de ..... actions TRILOGIQ, code FR0010397901  
- sous la forme nominative (\*)  
- sous la forme au porteur (\*)

demande l'envoi des documents et renseignements visés par les articles R.225-81 & 83 du code de commerce, à l'exception de ceux qui étaient joints à la formule de pouvoir/vote par correspondance.

A ....., le ..... 2016  
Signature

*les actionnaires nominatifs peuvent, par une demande unique, formulée par lettre spéciale, obtenir de la Société l'envoi des documents visés ci-dessus, à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.*

(\*) rayez la mention inexacte